ENVIRONNEMENT - SITES CLASSÉS ET INSCRITS

PÉRIMÈTRE DE LA SLGRI MOSELLE AVAL

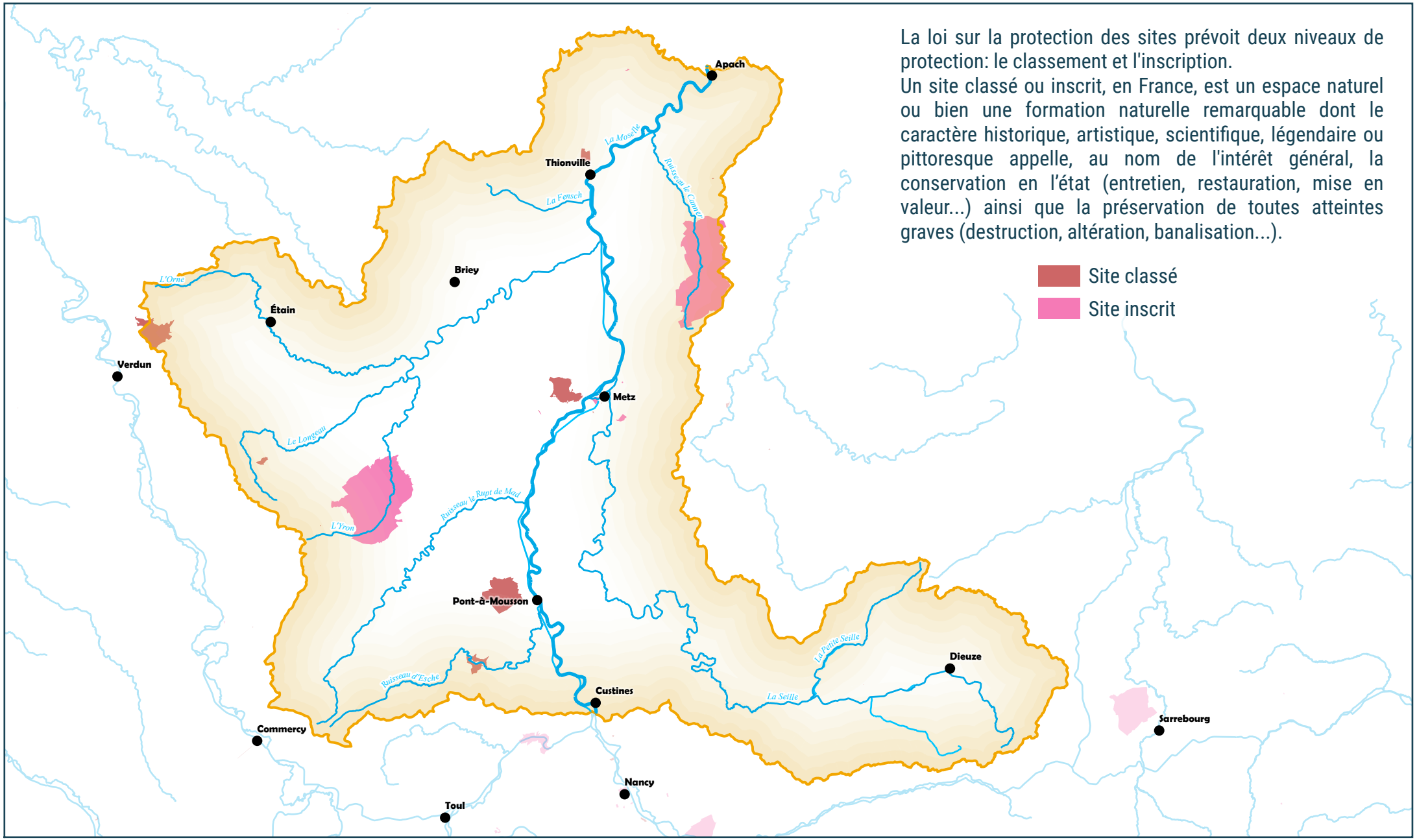

La loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection: le classement et l'inscription.
Un site classé ou inscrit, en France, est un espace naturel ou bien une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

Site classé

Site inscrit

Moselle Aval SYNDICAT MIXTE

N

0 5 10 Kilomètres

Sources : BD Carthage, Admin Express v. 1.1 (03/2018), DREAL Grand Est

Date d'exportation : 02/01/2019